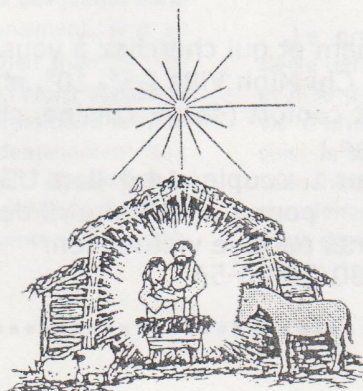


# Grain de RIZ

**BULLETIN N° 26**

**DECEMBRE 2000**

*Joyeux Noël et  
Bonne Année 2001*



## Communiqués..

Delphine et Nicolas Dupyre remercient l'association foefi ainsi que celles et ceux qui par leur affection et leur soutien financier, les ont aidés à faire face aux dépenses importantes obligatoires suite au décès de leur mère, cinq ans après celui de leur père. L'association foefi, n'ayant pas les fonds nécessaires et suffisants pour s'engager auprès de tous et chacun, demeure, néanmoins, attentive aux situations particulières, encourage et épaula les initiatives personnelles.

Miralda et René Fairn sont restés proches de Delphine et Nicolas et connaissent bien leur situation et leurs besoins. Ils nous appellent à continuer à leur envoyer nos dons personnels.

Miralda et René Fairn :41 rue du Franc Palais 37300 Joué les Tours

Roland Rémond et Gabriel Robin remercient celles et ceux qui leur ont manifesté de l'amitié, de l'affection ou de la sympathie lors du décès de leur mère. Elle nous a quitté le 13 octobre. Elle avait 85 ans. Elle a participé fidèlement durant de nombreuses années aux rencontres de l'association ( sur sa chaise roulante les dernières fois..) et partagé les joies et les jeux des foefiens au bord de la Loire et au camping de Vouvray.

Grâce aux documents des archives de la FOEFI, nous sommes en train de préparer des ouvrages racontant les histoires des foyers de Vouvray, Semblançay, Tours, Sablons et saint Rambert

( l'histoire du foyer de Rilly, la moins longue des histoires de foyers, a déjà été diffusée dans le Grain de Riz n°25)

Afin de pouvoir illustrer ces ouvrages, nous aurions besoin de photos des foyers et des photos de groupes d'enfants en rapport avec les foyers.

Ces photos seront bien sur, restituées aux propriétaires, après usage.

Merci d'avance !

Christian et Marianne Barrillot sont de nouveau grands parents; d'un petit Nicolas Barrillot né le 19/07/2000.

Monique et Yves Jourdan sont heureux de vous annoncer la naissance de Mathilde Jourdan le 9/04/2000 et le mariage de leur fils Franck le 15/09/2000

La famille « Quay » ( Jean Claude et Sylvie Marcel) ont la joie de vous annoncer la naissance de leur fille Hannah le 29/06/2000.

Vous qui voulez retourner au Vietnam et qui cherchez à vous loger pour « pas cher », j'ai à vous proposer, en location, à Ho Chi Minh Ville ( 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, et 11<sup>e</sup> arrondissement) 3 appartements de 2 à 3 pièces, tout confort (salon, cuisine, chambre climatisée etc...) + 1 femme pour le ménage et la cuisine !

Prix à la journée, tout compris, pour 1 couple=14 dollars US,  
pour 1 célibataire=9 dollars US.

Une seule condition ; 1 des résidents parle le vietnamien.

Contactez Pierre Jeannette au 01-60-29-36-54.

## NOTRE HISTOIRE

## Rapport moral de Mr William Bazé à l'assemblée générale ordinaire de la F.O.E.F.I. du 14/10/1971

La mission de la Fédération comprend deux domaines bien distincts ; d'une part l'éducation et l'instruction des enfants, de l'autre les relations avec le Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale et à la Réadaptation. Certes, les interférences entre les deux domaines sont multiples, car il est évident que nous ne pouvons agir sans l'appui et le contrôle de ce Secrétariat, mais les principales difficultés proviennent néanmoins du Département de Tutelle. Je rencontre auprès de la plupart des personnalités, prises individuellement, qui le composent beaucoup de courtoisie mais, dès qu'il faut passer aux réalisations, les complications s'amoncellent, qu'il s'agisse de l'envoi d'enfants d'Indochine ou de l'octroi des crédits.

Les maux dont les Français se plaignent, non sans raison, dans ce que l'on peut appeler leurs rapports avec l'administration apparaissent clairement en ce qui nous concerne : multiplication des retards, difficultés du dialogue, complications et lenteur des contrôles, justifications continuelles de chaque acte, même quand elles ont été données et répétées pendant des années. On a l'impression que l'existence de notre œuvre est remise en cause à tout propos, comme si nous étions responsables de son implantation en France.

Je crois donc nécessaire de rappeler d'où nous venons et pourquoi nous existons encore.

Je commencerai cet historique à partir des événements qui ont suivi la libération de l'Indochine en 1945, après la reddition des forces japonaises. Il apparut alors rapidement que la présence française était appelée à prendre fin. La date du repli définitif était encore inconnue, mais des mesures dans ce sens devaient être envisagées à l'avance. Le Haut Commissariat de France en Indochine nous demanda d'organiser l'installation progressive en France des jeunes eurasiens recueillis par nos œuvres. Le mouvement, lent au début, prit une grande ampleur après Dien Bien Phu en mai 1954. Le Viet-Minh devenait maître du Nord Viet-Nam jusqu'au 17ème parallèle. Un million de Vietnamiens se réfugièrent au Sud. De nombreuses mères demandèrent aux autorités françaises de recueillir leurs enfants eurasiens, car elles appréhendaient la mainmise du Viet-Minh sur l'ensemble du Viet-Nam. D'autres, moins nombreuses, préférèrent

garder leurs enfants. Le Haut Commissariat de France en Indochine accéléra l'évacuation des pupilles de la Fédération sous le vocable : rapatriements. Celle-ci est donc intervenue non pas comme une œuvre privée, mais comme une institution d'Etat, agissant pour le compte de l'Etat. C'est tout-à-fait à tort je l'ai dit et je le répète, que le Ministère des Finances fait figurer les crédits qui lui sont versés dans un chapitre de subventions. Ce sont en réalité des Dépenses Obligatoires, les jeunes eurasiens ayant besoin d'être nourris, vêtus et instruits au même titre que les enfants de l'Assistance Publique. Victimes de la Décolonisation, ils sont comme eux des inadaptés sociaux.

Les fonds de la Fédération, qui provenaient d'un pourcentage sur la taxe des alcools, la régie de l'opium et le pari mutuel, servirent à acheter six foyers en France. Il fallait en effet loger tous les enfants qui arrivaient, souvent en bas âge, en attendant de leur trouver petit à petit les institutions privées ou les écoles d'Etat qui leur conviendraient. De 1947 à 1961, 2.300 enfants arrivèrent ainsi en France. Ces transferts furent toujours effectués en plein accord avec le Gouvernement du Sud-Viet-Nam. Lorsque la Convention Franco-Vietnamienne sur la nationalité du 16 août 1955 fut signée, un échange de lettres officielles eût lieu entre ledit Gouvernement et le Gouvernement français, afin que "toutes facilités soient accordées à la Fédération des Œuvres de l'Enfance Française d'Indochine pour l'accomplissement de sa tâche consistant à établir en territoire français les enfants dont elle a reçu la charge". Du fait qu'elles ont été annexées à la CONVENTION précitée et publiée au JOURNAL OFFICIEL, ces lettres ont valeur diplomatique. Les deux gouvernements ont formellement reconnu l'existence de la Fédération, ce qui prouve encore, s'il en était besoin, que celle-ci agit comme un organisme d'Etat et non comme une société privée.

Le problème des enfants eurasiens date de la fin du siècle dernier. Le Gouvernement français n'en ignorait rien et il se trouve lié par les engagements qu'il a souscrits vis-à-vis d'une collectivité nationale dont les institutions ont suivi le sort de toutes celles qui fonctionnaient naguère en Indochine à l'ombre du drapeau tricolore. Les enfants eurasiens auraient pu être remis à l'Assistance Publique. C'est pour des raisons politiques évidentes que le Gouvernement

a préféré faciliter l'implantation de la FEDERATION en France, compte tenu au surplus de son expérience et de sa spécificité. Ses statuts ont été soumis aux Ministères compétents, notamment à celui de la Santé Publique et le Conseil d'Etat a été entendu. Notre existence est donc parfaitement légale sur tous les plans : diplomatiques et administratifs. Les multiples demandes de justifications auxquelles nous avons dû nous soumettre (on est allé jusqu'à me demander un extrait de mon casier judiciaire) ont été des tracasseries vexatoires et inutiles. Nous les avons néanmoins acceptées avec bonne grâce, sans être pour autant toujours payés de réciprocité.

Puisqu'il était impossible de mettre en cause notre légalité, on a laissé planer une sorte d'accusation larvée laissant entendre que la Fédération recrutait ses pupilles d'une manière abusive. Comment imaginer, a-t-on dit, qu'elle puisse recevoir des enfants 17 ans après Dien Bien Phu. Or le Gouvernement sait pertinemment que la FEDERATION a pour principe de n'admettre aucun enfant de sa propre initiative. Fidèle à sa vocation, elle ne fait qu'accueillir les enfants que les autorités administratives lui adressent. En l'espèce, ce sont exclusivement les représentants consulaires et diplomatiques de la France en Indochine qui ont le pouvoir d'enquêter et d'établir les dossiers. Ils transmettent leurs propositions au Quai d'Orsay qui saisit à son tour le Secrétariat d'Etat à la Réadaptation et à l'Action Sociale. La Fédération n'a qu'un rôle d'exécutant et se borne à le respecter.

En 1966 et 1967 cependant, acculée à une crise financière aigüe provoquée délibérément pour la faire disparaître, elle a déclaré qu'elle se trouvait momentanément dans l'impossibilité de recevoir les enfants proposés par le Consul Général de France à Saigon. Le Département, promoteur de cette crise, a donné à cette impossibilité dont il était responsable le sens d'un refus et en a profité pour envoyer en violation des accords passés avec le Viet-Nam, plus de 100 enfants à l'Assistance Publique. Ceux-ci ont entraîné pour l'Etat des dépenses qui ne sont pas inférieures à celles de la Fédération, avec des résultats nettement moins bons que ceux que nous aurions obtenus. Je n'ai même pas reçu l'autorisation de rendre visite aux enfants comme l'auraient voulu l'intérêt général et celui des intéressés. Le dialogue tant préconisé à notre époque a été exclu à dessein par l'autorité administrative.

Après de nombreuses explications, les envois d'enfants à la Fédération ont repris en 1969 et 1970. Malgré la naissance d'une nouvelle crise financière, une fois de plus indépendante de ma volonté, instruit par la précédente expérience, je n'ai refusé pendant les années 1968, 1969 et 1970 aucun des pupilles envoyés par nos consulats et j'en ai reçu 340. Je ne voulais pas être l'objet de la même accusation, d'ailleurs dénuée de grandeur, qu'en 1966 et 1967. Ces

arrivées ont fatalement aggravé la situation dans laquelle nous nous débattons actuellement, mais elles ont permis de faire partir du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos, 340 adolescents dont la situation était de plus en plus dramatique. Le Consul Général de France à Saigon et notre Ambassadeur à Phnom Penh ont demandé en 1971 le départ d'autres enfants : 44 dossiers pour le Viet-Nam sont prêts et 26 pour le Cambodge. Malheureusement, le Ministère des Affaires Sociales n'a pas accepté leur départ, sous prétexte que notre Fédération est en déficit. On se demande par la faute de qui. La crise de 1966 et de 1967 recommence et ce sont de malheureux enfants qui en sont encore les victimes.

J'ai pourtant veillé, comme me l'a demandé Mademoiselle DIENESCH à ne pas augmenter les effectifs de la Fédération. Les enfants eurasiens ne sont pas, que je sache, des étrangers, mais bien des petits français comme ceux de la Métropole. Au risque de me répéter, je reprends ce que j'écrivais dans le rapport de 1969 : "Faute d'avoir voulu prendre conscience du problème politique posé par l'enfance eurasienne d'Indochine après Dien Bien Phu, les pouvoirs publics se trouvent aujourd'hui placés devant une réalité qui ne peut provoquer des surprises que chez ceux qui ne veulent pas se mettre ou ne sont pas au courant des multiples aspects présentés par la décolonisation. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'après les gros transferts d'enfants eurasiens sur la France, consécutifs au drame que j'évoque, les autorités françaises encouragèrent les éléments français à ne pas quitter l'Indochine. Les mères vietnamiennes qui avaient gardé leurs enfants ont cru légitimement, sur la foi des renseignements qui leur étaient officiellement donnés, que ceux-ci pourraient mener une vie normale dans leur pays natal. C'est le contraire qui s'est produit. Les eurasiens, excepté s'ils renonçaient à la nationalité française, n'ont pas tardé à être en butte aux pires avanies. Ceux qui grandissent, l'espoir au cœur, ont vu les portes se fermer devant eux. La perspective du prochain retrait des troupes américaines n'a fait qu'accentuer leur angoisse et ils redoutent de subir le sort des Pieds-Noirs au lendemain de l'indépendance de l'Algérie.

Le Consul Général de France au Sud Viet-Nam connaît mieux que quiconque les problèmes douloureux auxquels il a à faire face. Il est sur place et non dans un bureau à Paris. Logiquement et humainement, la Fédération est en mesure d'accueillir sans tarder tous les enfants dont il envisage le rapatriement. Elle n'acceptera cependant qu'un nombre d'enfants correspondant aux départs de pupilles en âge de gagner leur vie. Puisque telle est la conception du Gouvernement sur le plan social, les autres attendront et accumuleront de nouveaux retards dans leurs études. Mais s'il était interdit à la Fédération de mener une action sociale aussi limitée qu'indiquée ci-dessus, j'aurais des raisons d'être peiné, quand je songe aux sommes considérables que l'on accorde aux pays sous-développés et notamment à l'Algérie qui nous abreuve d'injures. Les eurasiens ont tout de même le droit de vouloir rester français.

Les adolescents qui arrivent actuellement auraient dû venir en France dix ou quinze ans plus tôt, si la politique française avait été différente. En conséquence, je m'inscris en faux contre les allégations tendancieuses qui prétendent que les enfants que la Fédération reçoit, ont des pères qui ne sont pas français ou qui n'ont pas servi dans nos troupes. Les morts et les disparus ne peuvent se défendre. Le devoir des vivants est de ne pas les accabler.

L'existence du problème eurasiens est si réelle que les Américains n'ont pas pu ne pas s'en préoccuper. Le 28 juillet 1967, Monsieur Jean BELIARD, Ministre Plénipotentiaire, Chef du Service Presse-Information près de l'Ambassade de France à Washington, désireux de renseigner la Bibliothèque du Congrès à Washington, qui s'était adressée à lui, sur les mesures prises par le Gouvernement Français en faveur des enfants nés en Indochine de pères militaires français et de mères vietnamiennes, écrivit au Ministre des Armées pour s'informer. Le Ministre des Affaires Sociales, pressenti, conseilla à son collègue d'interroger la Fédération des Oeuvres de l'Enfance Française d'Indochine.

Le 13 octobre 1967, le Ministre des Armées me demanda de lui fournir la documentation attendue. Elle fut adressée simultanément au Ministère des Affaires Sociales et au Ministère des Armées le 6 novembre 1967. Condensée dans 6 pages dactylographiées, elle comprenait les rubriques suivantes :

- 1) Historique du Problème Eurasiens
- 2) Création de la Fédération des Oeuvres de l'Enfance Française d'Indochine, son installation en France
- 3) Organisation de la Fédération en France
- 4) Etat Civil et Nationalité des Eurasiens
- 5) Résultats obtenus.

J'en profitai pour rendre sans restriction hommage à la France, dont l'oeuvre humaine et sociale est à citer en exemple. Sans elle, les enfants eurasiens seraient devenus des épaves dans leur pays natal.

Le 15 novembre 1967, le Ministère des Armées m'envoya ses remerciements en me donnant la copie de sa réponse à Monsieur Jean BELIARD à Washington. Le dernier paragraphe de sa lettre était ainsi libellé : "Comme vous pouvez le constater, c'est grâce à votre contribution que tous les détails relatifs à l'aspect social de vos mesures ont pu être fournis à un organisme étranger qui, par la force des choses, souhaite bénéficier de l'expérience de la grande oeuvre humaine que la France a accomplie depuis de longues années au profit d'une catégorie de ses enfants nés tous en Outre-Mer et dont

vos grande famille et vous-même avez été les agents efficaces".

Le 22 novembre 1967, Madame MIER MAN, Vice Consul des Pays-Bas à Paris, vint également Rue Washington demander divers renseignements sur l'éducation de l'enfance eurasiens déshéritée. Satisfaction lui fut donnée aussitôt, ce dont elle se montra fort heureuse.

Cette année encore, au mois de juin 1971, j'ai été à nouveau informé, par le Quai d'Orsay, que les autorités américaines s'intéressent aux mesures prises par le Gouvernement Français en faveur des enfants eurasiens. J'ai reçu une assistante du Service Social d'Aide aux Emigrants relevant du Ministère des Affaires Etrangères. Je lui ai donné une abondante documentation que j'ai adressée également à la Direction des Conventions Administratives et Consulaires du même Département.

Ainsi donc, au moment où les Américains reconnaissent les mérites de la France, les pouvoirs publics en place s'ingénient constamment à contrecarrer notre action. Nous venons de voir que les départs de l'Indochine sont bloqués par le Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale et à la Réadaptation en dépit de l'insistance du Quai d'Orsay pour obtenir la venue des enfants en France. Par ailleurs l'éducation et l'instruction de ceux qui sont en France sont, chaque jour, rendues plus difficiles par le refus du Gouvernement de tenir les promesses qu'il fait, sur le plan financier, depuis la fin de 1968. Il en résulte une correspondance avec les organismes créanciers, dont l'abondance et la complexité défient l'imagination.

Les plus âpres à réclamer sont en général les organismes d'Etat alors que c'est par la faute de celui-ci que la Fédération est incapable de faire face à ses obligations. De nombreuses institutions me harcèlent, parce qu'elles attendent comme moi d'être payées, par l'Assistance Publique entre autres pour les enfants que celle-ci leur a confiés. Dans tous les domaines, ce ne sont que des plaintes au sujet des défaillances de l'Etat. La Sécurité Sociale de Tours (pour notre Foyer de Vouvray) nous a même menacés le 27 avril 1971 par l'Huissier d'Amboise de saisir les biens et objets mobiliers du Foyer dans les 48 heures, si nous ne soldions pas nos dettes. Je vous laisse à penser le scandale qui aurait éclaté si les lits, les ustensiles de cuisine, les tables des enfants avaient été saisis. Quels beaux sujets d'article pour la presse. J'ai quand même maintenu ma position.

## Ceux que j'aime.

Ils sont tous là pour le grand jour

qui nous a réunis à Tours.

C'est leur ami qui se marie.

Ils ont emmené avec eux,  
pour le bonheur des amoureux,  
parents, enfants et leurs amis.

En les regardant naviguer

au milieu des effusions,

mes yeux retrouvent le passé

et le temps de nos illusions.

Le Vietnam de notre enfance

a forgé nos différences.

Ils n'abandonneront jamais

un chien blessé sur la route,

ou un enfant dans le doute.

Là, sur un quai, j'ai attendu...

C'est encore eux qui sont venus !

Ils méritent tant d'être aimés.

*à mon fils, Stéphane,*

*pour son mariage, le samedi 10 septembre 2000, afin qu'il n'oublie pas tous ceux à qui nous devons dire : merci !*

*Chéa Rosenthal*

Association foefi  
**Assemblée générale ordinaire**  
**Samedi 03 février 2001**

**A 18 h 30 ; assemblée générale**

au restaurant  
**« le China Town Olympiades »**  
4, Ave d'Ivry Paris 13

**ordre du jour :** -bilan des activités 2000  
-bilan financier arrêté au 31/12/2000  
-vote de la cotisation 2002  
-élection du conseil d'administration  
-présentation du nouveau bureau

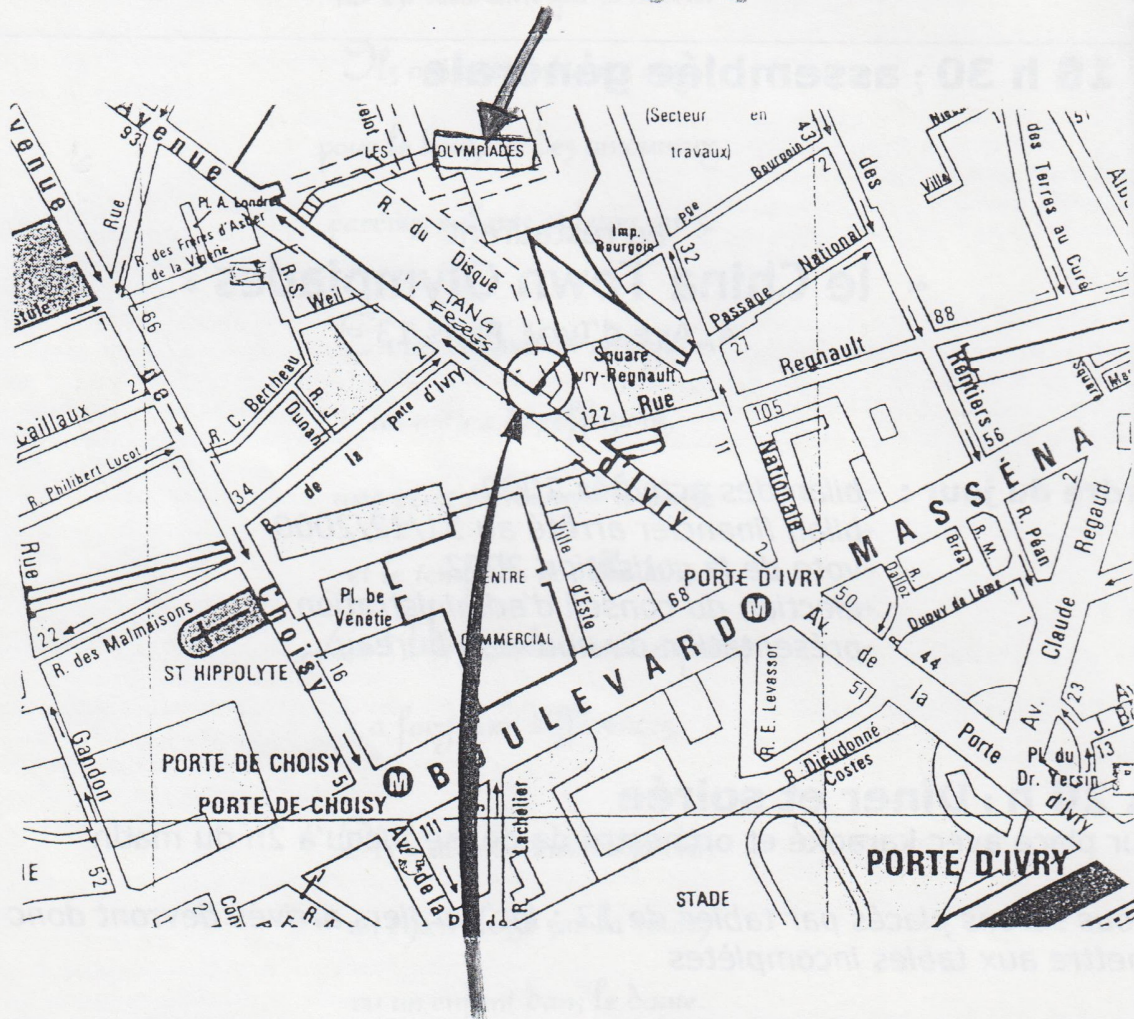
**A 20 h : Dîner et soirée**

sur place avec karaoké et orchestre de danse jusqu'à 2h du matin

*Nous serons placés par tables de 12 ; les derniers arrivés devront donc se mettre aux tables incomplètes*

Le nombre de places étant limité, nous ne pourrons prendre en compte que les **140 premières inscriptions**

# restaurant china town olympiades



PARKING GRATUIT « PARIS STORE » ouvert seulement jusqu'à 2h du matin

-Accès obligatoire par le boulevard Masséna ( Blds extérieurs)

Prendre l'avenue d'IVRY et s'engager dans la rue du Disque, à droite juste avant le Paris Store.

Emprunter la rampe située tout de suite sur la gauche menant au parking.

Descendre d'abord au 2eme sous sol et si pas de place, remonter au 1<sup>er</sup>.

Ces emplacements se libéreront à la fermeture des magasins.

-Sortir du parking par les ascenseurs, entrer dans le centre commercial pour se diriger sur l'esplanade des « OLYMPIADES » où se trouve le restaurant : « China Town Olympiades »



appel de Mr William Paret à l'assemblée générale  
ordinaire de la F.O.F.F.F. du 14/10/1971

Association foefi  
**Bulletin d'inscription pour le repas et la soirée du 03 février 2001**

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Adultes... x 100 F =.....

Enfants < 12 ans... x 50 F =.....

(Gratuit < 5 ans)

invités non adhérents : 60 F en sus..... x..... =.....

TOTAL.....

Chèque à l'ordre de Association foefi, à renvoyer au siège ;  
13 allée J.P. de Montmartel 91860 Epinay Sous Sénart

**Association foefi : cotisation 2001 : 150 frs**

Nom, prénom : .....

Adresse et tel: .....

.....

*Chèque à l'ordre d association foefiet à retourner au siège social :  
13 allée J.P. de Montmartel 91860 Epinay sous Sénart*

# Année 2001

## année du renouvellement du conseil d'administration de notre association

### Art.8 de nos statuts :

« L'association est administrée par un conseil composé de tous les délégués régionaux, élus pour une durée de 4 ans, par l'assemblée générale- Les membres sont rééligibles.  
Est électeur, tout membre actif majeur à jour de sa cotisation (. de l'exercice 2000)  
Est éligible, tout membre actif majeur ayant cotisé au moins les dernières années  
( c'est à dire en 1999 et 2000)

### Appel de candidature pour le renouvellement du conseil d'administration

Je soussigné(e) : Nom, Prénom : .....

Adresse et téléphone : .....

Propose ma candidature pour l'élection des membres du conseil d'administration de l'association foefi , pour une durée de 4 ans.

Le .....Signature.....

*Nous vous rappelons que l'assemblée n'est valable que si le quorum de 1/4 des membres est atteint.  
Nous vous demandons donc, en cas d'empêchement de nous faire parvenir au plutôt le pouvoir ci-dessous. Vérifier bien que la personne à qui vous donnez le pouvoir est à jour de sa cotisation 2000 et sera présent ce jour là.*

### **POUVOIR**

Assemblée générale ordinaire du 03 février 2001 de l'association foefi

Je soussigné(e).....

Demeurant : .....

Membre adhérent à jour de ma cotisation 2000, donne pouvoir à :

M., Mme, Mlle : .....

Demeurant : .....

pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du 03 février 2001

Fait à..... le : .....

SIGNATURE précédée de la mention « Bon pour pouvoir »